

Département de la Loire
Commune de Saint-Denis-sur-Coise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Monique JACOUD, Georges FAURE

Absent excusé : René CROZIER (pouvoir à Georges FAURE),

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bernadette CHARRETIER

D/2025-04-2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget communal

Après examen du compte financier unique de l'année 2024, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter dans le budget primitif 2025 l'excédent de fonctionnement de 179 816.81 € comme suit :

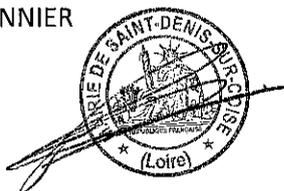
- à la section investissement, article R1068 : 80 000.00 €
- excédent reporté à la section de fonctionnement, article R002 : 99 816.81 €

DECIDE d'inscrire l'excédent d'investissement de 235 406.09 € à l'article R001.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER



Le secrétaire de séance

Publié le :

14 AVR. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250410-D2025-04-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025